

Chapitre 1

La cité grecque ou l'invention du politique

C'est en Grèce que se situe la genèse de la pensée politique dans un cadre spécifique, la cité ou *polis* (I). L'expérience de la démocratie à Athènes au V^e siècle av. J.-C. et plus encore les déviations du régime vont susciter un vaste mouvement de réflexion sur l'organisation politique (II).

I. Le cadre de la pensée grecque : la *polis*

Les Grecs n'ont jamais dépassé le cadre étiré des cités où tous peuvent participer à la vie politique à condition d'être citoyen. Ces micro-États qui apparaissent en Grèce et sur tout le pourtour de la mer Égée (environ 300) ont en commun un principe : **les citoyens n'obéissent pas à un homme mais à la loi**, à la différence des premiers empires (Perse, Égypte, Mésopotamie).

Si l'**organisation en cité est commune à tous les Grecs**, chaque cité développe un sentiment de patriotisme exacerbé suscitant rivalités et guerres entre **les cités qui pratiquent toutes le principe d'autarcie**, c'est-à-dire chaque cité a la capacité de se défendre, a les moyens de vivre sur elle-même, a ses propres institutions, ses propres lois et ses dieux. C'est par ce caractère autarcique qu'Aristote définit la cité.

Il existe une grande diversité entre les cités :

- diversité de taille (Sparte : 8 400 km² ; Athènes : 2 650 km² ; Corinthe : 850 km²) ;

- diversité de mode de fonctionnement et d'organisation sociale. **Les unes** sont **oligarchiques** comme Sparte, **les autres**, comme Athènes, supposant la participation de tous les citoyens à la chose politique, sont **démocratiques**. La définition des cités en cités aristocratiques et cités démocratiques résulte de l'étendue de la citoyenneté et de celle de la participation à la vie politique. Mais, **démocratie ne signifie pas liberté individuelle**. La **combinaison des deux termes n'apparaît qu'au XIX^e siècle**.

Dans l'Antiquité, en règle absolue, la liberté individuelle est inconnue et, sur ce point, Sparte (A) et Athènes (B) se rejoignent. **Seul compte l'ensemble des citoyens**. Réunis, ils disposent d'un pouvoir absolu. Pris isolément, ils n'ont pas même la liberté de penser. **La notion d'individu est inconnue**.

A. Sparte, cité aristocratique au service d'une minorité

Sparte est devenue au VI^e siècle av. J.-C. une cité gouvernée par les meilleurs ou aristocratique (*cratos* : gouvernement ; *aristoi* : meilleurs). Seuls les citoyens ont des droits politiques. Les autres habitants, la majorité de la population, sont réduits à une situation inférieure et travaillent pour permettre à une minorité de se consacrer aux armes. Les **hilotes** cultivent la terre à laquelle un lien perpétuel les attache (ce sont les serfs de l'État) pour nourrir **les citoyens qui sont des soldats**. Les **périèques** (habitants du pourtour) ou étrangers, dépourvus de droits politiques, s'adonnent à toutes les activités proscrites à la minorité des guerriers (commerce, navigation, artisanat).

Le gouvernement appartient à la **Gérousia** ou conseil des Anciens (28 membres de plus de 60 ans) élus à vie par l'**Apella** ou assemblée des citoyens qui élit également tous les ans les 5 **éphores** qui contrôlent tous les actes des Spartiates et sanctionnent toute désobéissance aux lois.

B. Athènes, cité démocratique au service de tous les citoyens

La notion d'État de droit est née ici où les citoyens obéissent à la loi à l'élaboration de laquelle ils ont participé. La loi n'est pas l'œuvre d'une divinité ou d'un seul homme. La cité d'Athènes connaît au V^e siècle av. J.-C. une période fastueuse : essor de la pensée politique, expansion économique, maîtrise d'un grand empire maritime (la thalassocratie). La cité comprend la ville, siège du gouvernement et de l'administration, la zone rurale consacrée à l'agriculture et à l'élevage, enfin, la bordure côtière. Rien ne distingue un citoyen habitant la ville d'un citoyen habitant la campagne. Cependant, **tous les habitants n'ont pas les mêmes droits**. On distingue :

- les **esclaves** (200 000 environ), simples objets de la vie juridique ;
- les **métèques** (40 000) ou étrangers domiciliés à Athènes, exclus du bénéfice de la citoyenneté, vivant du commerce et de l'artisanat ;
- les **citoyens** (40 000) ou hommes libres (liberté et citoyenneté vont de pair) ; seuls les citoyens et eux seuls (un habitant sur 10) concourent au gouvernement de leur cité et à la confection de ses lois.

Les différents organes qui assurent la vie de la cité forment la *politeia*. Il s'agit principalement de l'Ecclésia, la Boulê et l'Héliée.

- L'**Assemblée du peuple ou Ecclésia** comprend tous les citoyens qui peuvent soumettre par écrit à l'assemblée une proposition de loi. Son travail est guidé et préparé par la **Boulê** constituée de **500 bouleutes tirés au sort**. Ce conseil rédige un *probouleuma* donnant son avis sur le projet de loi mais qui ne lie pas l'assemblée. L'Ecclésia vote les lois (**le peuple est législateur**), élit certains magistrats, et prononce les ostracismes.
- Les **magistrats** font exécuter les décisions de l'assemblée. Parmi eux, il y a les 10 stratèges, chefs de l'armée.

- Le **tribunal** le plus important est l’**Héliée** : les citoyens qui y siègent ou les *héliastes* sont tirés au sort (le peuple rend la justice).

Les Athéniens appellent ce système de gouvernement la **démocratie**, le pouvoir (*cratos*) au peuple (*demos*), le gouvernement par le peuple, dont l’âge d’or correspond à l’époque de **Périclès**. Élu stratège tous les ans, de 443 à 430 av. J.-C., il réalise dans les faits la démocratie athénienne (terme inventé par lui-même). **L’expérience de la démocratie à Athènes est très brève**, mais son importance vient de l’effort rationnel qui l’a fait naître. **C’est une construction qui n’est pas due au hasard.**

La démocratie se caractérise par les principes suivants :

- l’**isonomie** ou égalité devant la loi : la loi est la même pour tous. Faite par le peuple dans le cadre de l’*Ecclésia*, il s’y soumet ;
- l’**isocratie** ou égale participation au pouvoir : c’est l’égalité politique des citoyens ;
- l’**iségorie** ou liberté d’opinion ;
- la **philantropie** ou fraternité entre les citoyens qui crée l’unité sociale ;
- le **gouvernement par le peuple**, c’est-à-dire la souveraineté qui, ne se déléguant pas, est exercée par chaque citoyen.

Être **citoyen**, c’est un honneur, un devoir, une fonction (comme siéger à l’*Ecclésia*, à l’*Héliée* ou exercer une magistrature). Le citoyen commande et obéit. Il est celui qui accomplit des fonctions au service de la cité. Être magistrat, c’est être ministre, c’est-à-dire serviteur. **Le citoyen grec est un homme politique à plein-temps**, pendant une période de sa vie, selon des règles qui veulent éviter le pouvoir personnel.

En effet, **tout est agencé pour éviter le pouvoir d’un seul** :

- les **charges sont annuelles** (donc une rotation rapide), **collégiales** (à la différence de Rome où il existe un *cursus honorum* et une hiérarchie des magistratures) ;

- **L'ostracisme** permet d'éloigner une personne dangereuse et sert à protéger l'équilibre démocratique contre les ambitions des démagogues. L'ostracisé voit ses droits civiques suspendus pour un temps. **L'ostracisme est l'équivalent d'une interdiction de séjour provisoire** et non un exil qui, lui, est perpétuel. Le terme d'ostracisme dérive du mot *ostrakon* qui est un tesson de céramique qui sert de bulletin de vote où l'on écrit le nom de celui qu'on dénonce ;
- **les différents systèmes de scrutin** : le vote individuel s'effectue soit à **main levée** pour les affaires courantes, soit par **bulletin secret** pour décider de l'ostracisme, soit par **tirage au sort** qui se veut la traduction de la volonté des dieux ; utilisé pour éviter la corruption, la cooptation et la brigue, le tirage au sort réalise une égalité parfaite à l'accession aux magistratures ;
- **L'indemnité de fonction** créée par Périclès est versée aux citoyens quand ils participent aux réunions de l'Ecclésia et de l'Héliée ;
- **L'action publique d'illégalité**, créée par Périclès dans le but d'assurer le maintien d'un régime de droit, ouverte à tout citoyen, est dirigée contre tout projet de loi qui mettrait en péril la cité.

Aux yeux d'un homme du XXI^e siècle, la démocratie athénienne apparaît bien étriquée. Certes, les citoyens participent à la vie publique ; mais la citoyenneté est accordée de façon restrictive. D'autre part, la liberté de participation a un prix : la liberté individuelle n'existe pas. Enfin, l'exercice de la démocratie s'est effectué dans le cadre exigü de l'État-Cité et non dans celui d'un État-Nation.

La démocratie athénienne sombre dans les excès de la démagogie, excès qui vont alimenter les nombreuses critiques à l'encontre de ce système de gouvernement.

II. Les penseurs de la *polis*

L'expérience démocratique à Athènes fut brève mais elle suscita une intense réflexion théorique axée avant tout sur la recherche de la cité idéale. Ce faisant, ces penseurs font le procès de la démocratie jugée versatile, égoïste. On peut les répartir en deux groupes. Les premiers dénoncent les côtés négatifs de la démocratie (A), les seconds qui, dépassant le cadre étroit qui les a vus naître, développent une pensée qui inspirera la pensée politique occidentale (B).

A. La critique de la démocratie

Le plus connu est **Socrate** (470-399 av. J.-C.). N'ayant laissé aucune œuvre écrite, c'est par Xénophon et surtout Platon qui furent ses disciples que l'on peut reconstituer son message. On sait qu'il participe activement à la vie politique de la cité (il fut bouleute) et qu'il est un bon citoyen respectant la loi de la cité, même quand elle est injuste à son égard : elle le condamne à boire la ciguë pour crime d'impiété qu'il n'a pas commis. En réalité, on lui reproche d'être critique à l'égard du fonctionnement de la démocratie d'Athènes. En effet, il dénonce le tirage au sort, l'incompétence des assemblées populaires par manque de connaissance, la flatterie et la démagogie. Tous ces défauts que Socrate fustige seront également pris pour cible par les sophistes (1), les historiens (2) et les auteurs tragiques ou comiques (3).

1. Les sophistes

Alors qu'aujourd'hui le sens du mot sophiste est péjoratif (le sophiste est un beau parleur qui tient des raisonnements brillants mais faux, dont il faut se méfier), au V^e siècle av. J.-C., le sophiste peut aussi bien désigner un poète, un maître de la rhétorique qu'un savant (Pythagore connu pour son théorème du carré de l'hypoténuse est traité de sophiste par l'historien Hérodote).

Le plus ancien et le plus célèbre des sophistes auquel Platon hostile aux sophistes consacre un dialogue est **Protagoras** (485-410 av. J.-C.) dont les idées ont des implications politiques. Ainsi il pense que ce

qui est considéré comme vrai par le plus grand nombre des hommes doit être admis comme tel. Si chaque homme peut avoir sa conception de la vérité, il doit néanmoins se plier à celle que les lois de la cité fixent.

2. Les historiens : Hérodote et Thucydide

Jacqueline de Romilly en comparant ces deux historiens estime qu'« Hérodote aime les histoires et Thucydide réfléchit sur l'histoire ».

Hérodote (484-420 av. J.-C.), né peu de temps avant les guerres médiques, est considéré comme « le Père de l'histoire ». Il est davantage un chroniqueur, un reporter si l'on ne craint pas les anachronismes plus qu'un historien. Il est, cependant, le premier à distinguer et à comparer les différentes espèces de gouvernement. À ce titre-là, on peut le considérer comme le père de la Politique. Dans son ouvrage *Histoires*, il met en lumière l'opposition entre le monde barbare (les Mèdes, les Perses...) et la civilisation grecque ; il critique la démocratie et l'oligarchie – ces deux formes de gouvernement sont vouées, estime-t-il, à la corruption – pour préférer la monarchie, parce que, dit-il, cette forme de gouvernement est durable donc supérieure à la démocratie.

Thucydide (460-395 av. J.-C.) est l'historien de la guerre du Péloponnèse opposant Athènes et Sparte entre 431 et 404. Ce conflit qui se termine par la défaite athénienne et l'instauration d'un nouveau régime, la Tyrannie des Trente, ravive le débat idéologique autour du thème de la liberté démocratique. En écrivant *l'Histoire de la guerre du Péloponnèse, des origines jusqu'en 411 av. J.-C.*, où il relate les faits avec impartialité et concision et où il cherche à expliquer les causes de l'événement, il a un objectif précis, comprendre la guerre, c'est-à-dire comprendre les raisons du déclin de la civilisation athénienne. La démocratie pratiquée dans sa ville natale a dégénéré, l'impérialisme dont a fait preuve Athènes est insupportable pour les autres cités grecques.

3. Le théâtre grec

Bien que n'ayant pas pour objet premier la réflexion politique, certaines œuvres, tragédies et comédies, en sont imprégnées en raison du caractère populaire du théâtre. Elles ne peuvent pas rester étrangères aux problèmes de la cité.

Parmi les tragiques, **Sophocle** (497-405 av. J.-C.) est passé à la postérité pour son *Antigone*, tragédie porteuse d'enseignements politiques. L'histoire est connue. Il suffit de rappeler que Créon, roi de Thèbes, refuse une sépulture à Polynice qui a combattu contre sa cité. Antigone passe outre l'interdiction et enterre son frère. Au-delà des faits, c'est le problème éternel du conflit entre la loi non écrite d'un ordre supérieur (la conscience humaine) et les lois positives de la cité (la raison d'État), conflit qui ne se dénoue que par la mort de celui qui résiste aux lois de la cité. C'est la tyrannie de la loi écrite qui condamne Socrate.

Parmi les comiques, il est un grand nom, celui d'**Aristophane** (445-386 av. J.-C.). C'est un poète amoureux de sa cité athénienne. Ses comédies critiquent la démocratie par le rire, le sarcasme et expriment sa nostalgie de la cité oligarchique. Pour lui, la démocratie a transformé l'Athénien, jadis frugal, vigoureux, pour en faire un être ramolli par le verbiage, revendicateur, intéressé, capricieux, aimant la flatterie. Dans sa pièce *Héliée*, il ridiculise la justice athénienne qu'il trouve pléthorique.

Pour clore ces critiques de la démocratie, évoquons **Xénophon** (430-355 av. J.-C.). Homme de guerre, historien, écrivain politique et économiste, il passe une grande partie de sa vie en exil. Il a servi Sparte qu'il admire passionnément. Son ouvrage *La République des Lacédémoniens* fait l'apologie des institutions spartiates et **critique violemment**, comme l'avait fait Socrate, l'œuvre de Périclès, autrement dit **la démocratie athénienne** qui est pour lui **synonyme d'indiscipline, d'incompétence et de démagogie**. Après la défaite d'Athènes, Xénophon se met au service de Cyrus et écrit une *Cyropédie* où il fait l'apologie du bon monarque. Il est le **thuriféraire de la monarchie** (gouvernement d'un seul). Il **exalte le rôle du chef** qui, doué d'une